



La convention de collaboration entre l'Institut Pierre-Simon-Laplace (IPSL), fédération de recherche CNRS des sciences de l'environnement d'Ile de France et le GSMA a été signée le mercredi 26 mars en présence du Président de l'Université, Richard Vistelle, du Directeur de l'IPSL, Jean Jouzel, du Directeur du GSMA, Georges Durry et de Alain Hauchecorne, Directeur du Service d'Aéronomie du CNRS qui a eu en charge le montage du partenariat de coopération IPSL-GSMA. Ce partenariat a pour but de formaliser les collaborations nombreuses entre les laboratoires de l'IPSL et le GSMA, dans le domaine des sciences de l'environnement et de la planétologie.

EXTRAITS DE LA CONVENTION

ENTRE

L'Institut Pierre Simon Laplace (IPSL), fédération de recherche CNRS (FR 636) et Observatoire des Sciences de l'Univers,

ET

L'Université de Reims - Champagne Ardenne
Le Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique (GSMA), UMR CNRS 6089

CONSIDERANT QUE :

L'IPSL, fédération de recherche regroupant 5 laboratoires en Ile de France et Observatoire des Sciences de l'Univers, et le GSMA, Unité Mixte de Recherche Université de Reims - CNRS, participent à des projets de recherche communs dans le domaine des sciences de l'environnement terrestre et de la planétologie.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention précise les modalités qui régissent les mécanismes de coopération entre l'IPSL et le GSMA.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION AUX POLES ET AUX GROUPES DE TRAVAIL

Dans le cadre de leurs projets de recherche en coopération avec l'IPSL, les personnels du GSMA sont invités à participer à la vie scientifique et technique de l'Institut. A ce titre ils peuvent participer aux activités des pôles et des groupes de travail scientifiques et techniques de l'IPSL et ils sont autorisés à répondre aux appels d'offre de l'IPSL. Réciproquement, les chercheurs de l'IPSL peuvent participer aux activités scientifiques et techniques du GSMA.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION AUX INSTANCES DE L'IPSL

Le directeur de l'IPSL invitera le directeur du GSMA ou son représentant au Comité Directeur de l'IPSL, au Conseil Scientifique et au Conseil de l'OSU chaque fois qu'un point de l'ordre du jour concernera la coopération entre l'IPSL et le GSMA.

ARTICLE 4 : DUREE, DISPOSITION DIVERSES

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter du renouvellement de GSMA à la date du 1^{er} janvier 2008. Elle sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes de 4 ans, sauf avis contraire des instances chargées de l'évaluation de l'OSU/IPSL et du GSMA.

Toute demande de résiliation ou de révision par l'une ou l'autre partie fera l'objet d'une demande adressée, par lettre recommandée aux partenaires, six mois au moins avant l'expiration de la convention.

Toutefois, des modifications de la présente convention pourraient intervenir avec l'accord de toutes les parties. Elles feraient dans ce cas l'objet d'avenants à la présente convention.

ANNEXE 1

Liste des projets de coopération IPSL-GSMA

A la date de signature de la présente convention les projets en coopération concernent :

Vapeur d'eau dans la haute troposphère et la basse stratosphère: étude de H₂O dans la tropopause tropicale (campagnes ballons, modélisation méso-échelle), intrusions tropicales aux moyennes latitudes et impact sur H₂O stratosphérique (GSMA, SA, LMD)

Instrumentation par diodes laser sous ballons stratosphériques: SDLA, micro-SDLA, développement de la sonde laser PicoSDLA (GSMA, SA)

CO₂ atmosphérique en occultation solaire, spectromètre AOTF – SOIR (GSMA, SA)

Spectrométrie en laboratoire du CO₂ pour les applications LIDAR (GSMA, LMD)

Mesure des isotopes de la vapeur d'eau atmosphérique par spectrométrie laser (GSMA, LSCE)

Mesure de N₂O et CH₄ par spectrométrie laser (GSMA, LSCE)

Projets planétaires : - modélisation du climat de Titan et Pluton (GSMA, LMD, SA)

- ODS pour Mars (poussière, nuages) (GSMA, SA)

- analyse de données SPICAM\SPICAV (GSMA, SA)

Mission PHOBOS – GRUNT: instrument TDLAS (GSMA, SA)